

0354



SCHWEIZERISCHER BUNDESRAT  
 CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE  
 CONSIGLIO FEDERALE SVIZZERO

Beschluss

Décision

Decisione

27 FEV. 1991

DEPARTEMENT FEDERAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
 DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

Bern, le 4 février 1991

AU CONSEIL FÉDÉRAL

Pour l'objet d'un communiqué  
 de presse après la signature

MALI : Projet de forages Mali-sud, Phase 1991-1994

MALI : Projet de forages Mali-sud Phase 1991 - 1994

Vu la proposition du DFAE du 4 février 1991

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

INTRODUCTION

d é c i d é

d'accorder un montant de 7'848'000.-- de francs suisses pour la poursuite du projet de forages Mali-sud, phase 1991-1994.

Ce montant sera imputé au crédit de programme de Fr.s. 3,3 milliards pour la coopération technique et l'aide financière bilatérale en faveur des pays en développement, selon l'AF du 4 octobre 1990.

Les dépenses découlant de cet engagement seront imputées à l'article budgétaire 0202-3600.

Pour extrait conforme

Le Secrétaire

Protokollauszug an:				
ohne / <input type="checkbox"/> mit Beilage				
Nr.	z.K.	Dep.	Anz.	Akten
X		EDA	12	-
		EDI		
		EJPD		
		EMD		
X		EFD	7	-
X		EVD	7	-
		EVED		
		BK		
X		EFK	2	-
X		Fin.Del.	2	-



EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT  
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN  
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

Berne, le 4 février 1991

AU CONSEIL FEDERAL

Fera l'objet d'un communiqué  
de presse après la signature  
de l'accord

**MALI : Projet de forages Mali-sud Phase 1991 - 1994**

---

I

INTRODUCTION

Cette proposition recommande l'octroi d'un crédit non remboursable de Fr.s. 7'848'000.- destiné à financer la 7e phase du projet d'hydraulique villageoise dans les Cercles de Bougouni, Yanfolila et Kolondiéba, sud-ouest du Mali, afin de fournir de l'eau domestique aux populations de la région et de permettre à celles-ci d'entretenir les moyens d'exhaure manuels.

La Suisse a libéré un total de Fr.s. 26'284'000.- pour les diverses phases de ce projet, à propos duquel le Mali ne cache pas sa satisfaction et en souhaite la poursuite. Par ailleurs, la région où il s'exerce fait partie d'une zone de concentration géographique de la DDA. Des programmes de santé publique, de reboisement et d'aménagement forestiers ainsi qu'un soutien aux producteurs de coton concourent au développement de cette partie du pays. La création, en 1991, d'une Direction Régionale de l'Hydraulique, prévue dans le cadre de la décentralisation, va dans le sens des orientations soutenues par la Suisse et offre de nouvelles pistes pour le désengagement progressif de la DDA.



## II

LE PROJET FORAGES MALI-SUD1. Localisation et structure

Le projet est localisé à Bougouni, 160km au sud de la capitale Bamako et dispose des infrastructures nécessaires (bureaux, garage, locaux techniques, logements, etc).

Depuis 1984, il est dirigé par des cadres nationaux et comprend les départements d'hydrogéologie, de forages, d'animation, de maintenance-formation, l'administration et le garage. Il emploie 74 personnes, dont 4 cadres supérieurs de la Direction Nationale de l'Hydraulique et de l'Energie, dont il dépend institutionnellement.

Avant chaque campagne de forages, les responsables du projet élaborent, avec les autorités administratives et politiques, un plan d'opérations avec la liste des villages retenus par les comités locaux de développement. Ledit plan est approuvé par les partenaires du projet et sert de base mutuelle d'engagement.

2. Principaux résultats

Les deux évaluations externes du projet ont montrés d'une part, que les réalisations techniques étaient remarquables, la formation des nationaux correcte et la maintenance des pompes supérieure à la moyenne nationale. Toutefois sur le plan de l'animation dans les villages, un effort qualitatif reste à faire et, concernant la viabilité du système d'entretien-maintenance des moyens d'exhaure, des solutions privées devraient être recherchées. Bien qu'il soit difficile de préciser l'impact du projet sur la situation socio-économique de la zone touchée, nous pouvons néanmoins dire :

- que les points d'eau ont facilité la création de jardins, de pépinières et l'extension du petit élevage;
- que l'animation apporte une réflexion sur les problèmes plus globaux des villages (hygiène, assainissement, déchets ménagers) et qui dépassent la simple relation eau-santé;
- que l'achat de pompes Sahélias, fabriquées dans la région par une entreprise que la DDA a soutenue, favorise les industries naissantes et la mise en place des réseaux de pièces de rechanges auprès des réparateurs locaux;
- que les 5 pompes solaires installées, outre le fait d'expérimenter une telle technologie en milieu rural, ont permis de résoudre les problèmes d'adduction d'eau de villages de plus de 2'000 habitants;
- qu'un apprentissage se fait pour la gestion du bien commun, la pompe, pour en assurer les coûts d'entretien et que des femmes sont présentes dans tous les comités d'eau.



Par ailleurs, le projet affiche un taux de réussite des forages positifs de 73%, 953 forages productifs sur 1'309 exécutés, qui traduit une bonne maîtrise de l'organisation et des techniques utilisées. Un appui technique, financier et un suivi opérationnel sont assurés par HELVETAS, régisseur du projet dès son origine.

### 3.Phase 1991-1994: contenu et finalités

La requête de financement du Gouvernement du Mali adressée à la Suisse fournit les éléments constitutifs de cette nouvelle phase :

- l'objectif principal reste de satisfaire les besoins en eau potable de la population des Cercles de Bougouni, Yanfolila et Kolondiéba, par la réalisation de 360 forages productifs supplémentaires équipés de pompes manuelles;
- la mise en place d'un système autonome de maintenance des moyens d'exhaure, indépendant des structures du projet, en application de la volonté de désengagement de l'Etat;
- pour une meilleure appréciation des réalités villageoises (étude des demandes, besoins, motivations), le département animation sera étoffé en ressources humaines, avec un appui externe, et financières;
- la collaboration du projet avec les autres services (santé, eaux et forêts, agriculture, compagnie cotonnière) est poursuivie et renforcée, entre autres par le biais des programmes des comités locaux de développement ou toutes les actions sont discutées, inscrites et chiffrées.

Les effets attendus au cours de cette période 1991-94 sont de plusieurs ordres :

- au plan économique, le projet participe aux activités liées à la sécurité de l'approvisionnement en eau en diminuant la pénibilité et le temps d'une exhaure traditionnelle pour les femmes, d'où un gain pour d'autres occupations (maraîchage, formations, petit élevage, etc);
- au plan financier, par la prise en charge de la part des villages d'au moins 1/3 du coût de la pompe et des frais récurrents d'entretien des points d'eau, ce qui les légitime en tant que propriétaires des ouvrages, ainsi que par la promotion de professionnels privés pour la maintenance des pompes;
- au plan social, au travers des informations et formations liées à l'hygiène de l'eau, à la gestion des points d'eau, ainsi qu'à une plus grande implication des femmes dans les décisions des structures locales;



- au plan technique, par une connaissance accrue de la situation des aquifères (variation du niveau des nappes), des méthodes de géophysique et de l'utilisation de l'ensemble des ressources en eau;
- enfin sur le plan de l'environnement, par une gestion plus lucide des ressources naturelles, en mettant en exergue les inter-relations entre les sols, l'érosion, la couverture forestière et le comportement des gens.

Cette phase de 4 années présente un coté technique encore bien marqué, car c'est le souhait des partenaires qui veulent assurer une couverture en eau minimum dans cette région. Ultérieurement, il conviendra de réfléchir sur une réorientation institutionnelle de cette action en fonction de la décentralisation du service de l'hydraulique.

#### 4. Moyens à mettre en oeuvre

Les moyens demandés sont essentiellement destinés à financer les campagnes de forages, le renouvellement des camions, le matériel consommable et les frais de personnel. Un effort particulier sera fait - dotation - pour la privatisation de l'unité maintenance-formation.

La contribution du Mali consiste dans la prise en charge des salaires de base du personnel de l'Hydraulique et des Affaires sociales pour l'animation, soit 21 au total. Les contributions villageoises sont constituées des apports en nature pour l'hébergement des équipes de forage et d'animation, ainsi que la participation d'un tiers au coût effectif des pompes, mais de la totalité des frais d'entretien.

En liaison étroite avec la Direction de l'Hydraulique, HELVETAS, par son bureau régional, assure le suivi du projet. Un contrôle financier permanent sera confié à une fiduciaire locale. Cependant, la responsabilité première du projet incombe aux cadres nationaux, qui engagent les moyens matériels et financiers sur la base des plans d'opérations annuels.

#### 5. Budget récapitulatif de l'apport suisse

10.	Frais du bureau régional, missions	1'200'000.-
40/50.	Matériel et transports	2'045'000.-
70.	Fonctionnement	3'955'000.-
80.	Frais de régie 9 %	648'000.-
	TOTAL	Frs. <u>7'848'000.-</u>

#### 6. Suivi et évaluation

Un système de suivi, contrôle et évaluation renouvelé est mis en place pour cette phase. Il comprend un suivi interne par l'équipe du projet, mensuel, trimestriel et annuel; le suivi de HELVETAS pour les questions opérationnelles et financières, ce dernier point avec la fiduciaire locale; enfin, par la Direction Nationale de l'Hydraulique lors de l'examen des plans d'opérations et au cours de missions spécifiques.

## 7. Organisations responsables

- 7.1 Du côté suisse : La Direction de la coopération au Développement et de l'Aide humanitaire qui délègue la responsabilité de l'exécution du projet à HELVETAS, Zürich, régisseur.
- 7.2 Du côté malien : Le Ministère de l'Industrie, de l'Hydraulique et de l'Energie qui confie l'exécution du projet à la Direction Nationale de l'Hydraulique et de l'Energie.

## 8. Documents de référence

- Requête du Gouvernement du Mali du 4 décembre 1990
- Document de phase 1991-94 DNHE / HELVETAS de novembre 1990

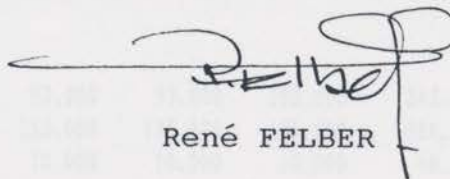
### III

L'Office fédéral des Affaires économiques extérieures et l'Administration fédérale des Finances ont pris connaissance de la présente requête. Ils en recommandent l'acceptation.

### IV

Nous vous proposons donc de prendre la décision ci-jointe.

DEPARTEMENT FEDERAL DES AFFAIRES ETRANGERES



René FELBER

#### Extrait du procès-verbal

- DFAE 12 pour exécution
- DFF 7 pour information
- DFEP 7 (SG 5, OFAEE 2) pour information
- CDF 2 pour information
- Del.Fin. 2 pour information

#### Pour co-rapport à

- Département Fédéral de l'Economie Publique
- Département Fédéral des Finances

#### Annexes:

- 1-Budget détaillé
- 2-Carte du Mali et de la zone du projet
- 3-Projet de décision

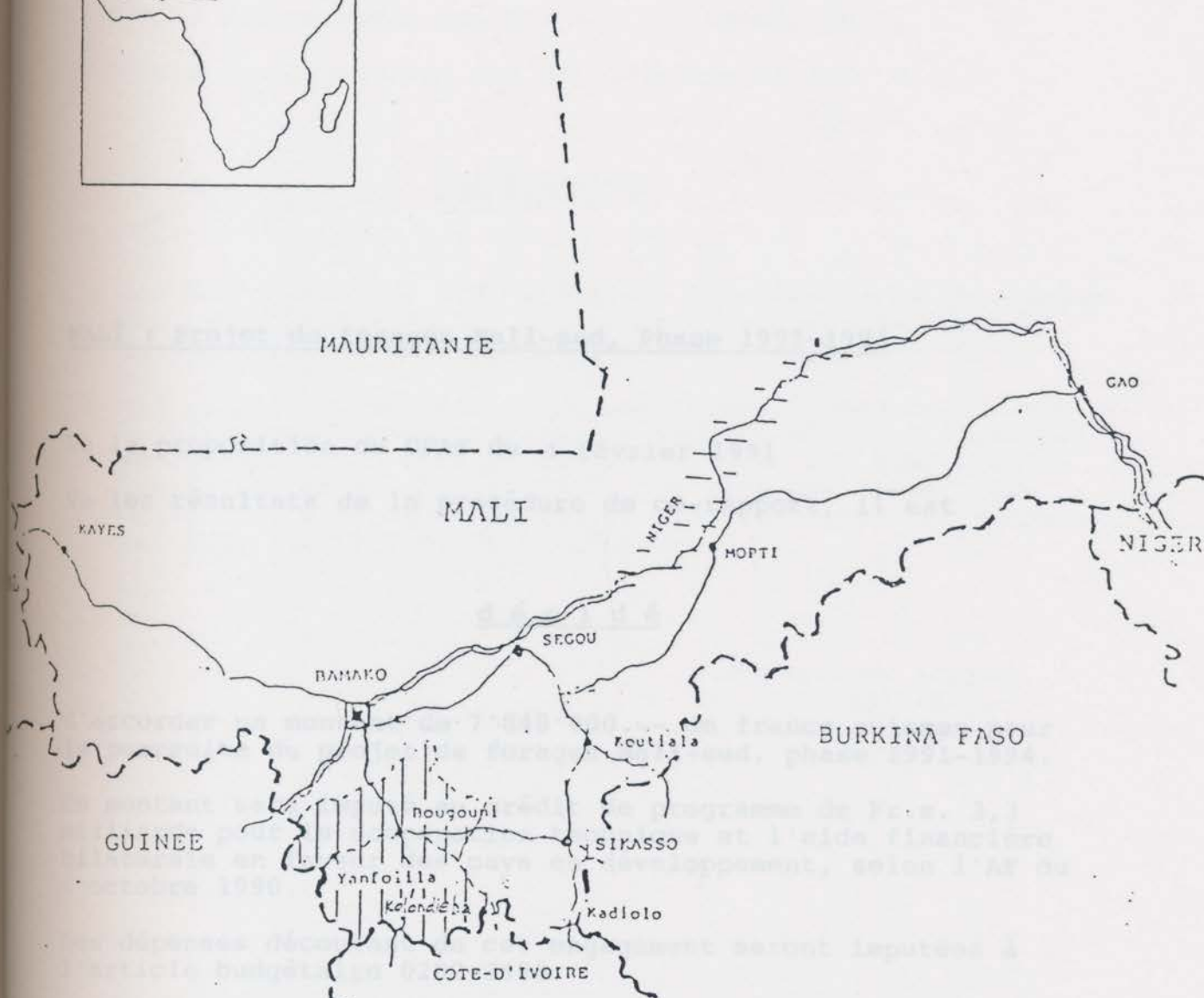
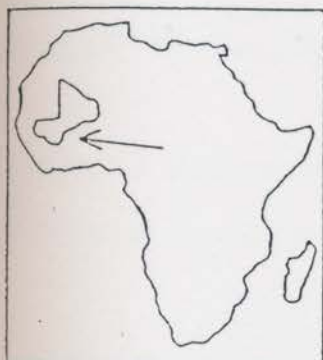


Budget détaillé

<u>DESIGNATION</u>	<u>1991</u>	<u>1992</u>	<u>1993</u>	<u>1994</u>	<u>TOTAL</u>
<b>FRAIS DU PERSONNEL SUISSE</b>					
Suivi sur place et missions	300.000	300.000	300.000	300.000	1.200.000
<b>MATERIEL DE PROJET Y INCLUS TRANSPORT ET ASSURANCES (Investissements)</b>					
Base du projet	45.000	20.000	5.000	5.000	75.000
Forage	30.000	30.000	30.000	30.000	120.000
Unité de maintenance & de formatin	54.000	212.000	212.000	262.000	740.000
Garage	8.000	20.000	10.000	12.000	50.000
Hydro/Géo	8.000	12.000	10.000	10.000	40.000
Animation	12.000	6.000	6.000	6.000	30.000
Véhicules	500.000	210.000	105.000	35.000	850.000
Transports	65.000	30.000	30.000	15.000	140.000
	722.000	540.000	408.000	375.000	2.045.000
<b>FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>					
Forage	175.000	250.000	325.000	325.000	1.075.000
Pces de rechange moyens d'exhaure	15.000	70.000	80.000	85.000	250.000
Garage	16.000	20.000	20.000	24.000	80.000
Hydro/Géo	21.000	22.000	22.000	25.000	90.000
Animation	3.000	3.000	3.000	3.000	12.000
Matériel de camping	20.000	20.000	20.000	20.000	80.000
Général projet (bois, ferraille, divers)	16.000	18.000	18.000	19.000	70.000
Transport	27.000	25.000	25.000	23.000	100.000
Salaires, primes personnel nat.	360.000	375.000	400.000	410.000	1.545.000
Frais d'administration	40.000	40.000	40.000	40.000	160.000
Entretien bâtiment	15.000	15.000	15.000	15.000	60.000
	708.000	858.000	968.000	988.000	3.522.000
<b>FRAIS DE VEHICULES</b>					
Pièces de rechange (- entrées)	67.000	83.000	93.000	100.000	343.000
Carburant, lubrifiant	147.000	163.000	175.000	181.000	666.000
Réparation hors base	10.000	10.000	10.000	10.000	40.000
<b>FRAIS BANCAIRE</b>					
	2.000	2.000	2.000	2.000	8.000
	226.000	258.000	280.000	293.000	1.057.000
<b>T O T A L (Francs Suisses)</b>	<b>1.956.000</b>	<b>1.956.000</b>	<b>1.956.000</b>	<b>1.956.000</b>	<b>7.824.000</b>

Répartition:

Contribution Coop. Suisse	: 1.800.000	1.800.000	1.800.000	1.800.000	7.200.000
Contribution villages	: 46.000	46.000	46.000	46.000	184.000
Contribution gouvernement Mali	: 110.000	110.000	110.000	110.000	440.000
Frais de régie 9% sur 7,2 Mio					648'000.-
Total contribution DDA					<u>7'848'000.-</u>



||||| Zone concernée par le projet





